



## Achat voiture neuve ,delais de retraction ,vais je perdre mon acc

Par **soso56100**, le **18/09/2015 à 08:31**

bonjour

le dimanche 13 septembre,je suis allée aux portes ouvertes chez un concessionnaire x.

j en suis ressortie en ayant signé un bon de commande et un cheque de 1000euros

des le jour même j ai regretté de m être engagé si vite

j ai appelé le commercial qui était furieux,il m a dit d envoyer une lettre pour annuler la vente .

des le lendemain j ai envoyé un courrier en recommandé avec accusé de réception ,mais pas de nouvelle.....

je précise que pour cet achat je faisais un crédit à ma banque

vais je perdre l acompte que j ai versé?

merçi de me répondre

très cordialement

Par **janus2fr**, le **18/09/2015 à 08:48**

Bonjour,

Normalement, vous ne disposez d'aucun droit de rétractation pour une commande passée en concession.

Ce qui peut vous permettre cependant de vous rétracter ici, c'est qu'il s'agit d'un achat à crédit. Ceci, à condition que la mention "achat à crédit" apparaisse bien sur le bon de commande.

Voir : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2441.xhtml>

Par **soso56100**, le **18/09/2015 à 09:08**

bonjour

j ai bien précisé au commercial que je faisais un crédit à ma banque mais il ne l a pas mentionné sur le bon de commande

dans mon courrier que j ai envoyé j ai mis une preuve de mon banquier comme quoi je faisais un crédit

merçi pour votre réponse

cdt